



## PAR COURRIEL

Montréal, le 5 février 2025

[REDACTED]

N/Réf. : AI-2425-165

Objet : Votre demande d'accès

---

[REDACTED]

Nous accusons réception, en date du 30 janvier 2025, de votre demande faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup> afin d'avoir accès aux documents suivants en lien avec la désignation d'un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels :

« [...] Pourriez-vous me fournir une copie de l'avis du retrait de Mme [Gaétane] Gagné déposé par le Curateur public ainsi que de l'avis de la nomination de M. Amar Issem Ayadi comme son successeur à cette responsabilité »

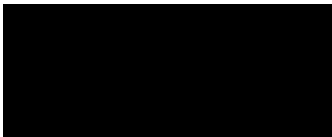
En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents demandés. Seules les signatures manuscrites ont été masquées.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer,  nos salutations distinguées.



Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Documents  
Avis de recours